

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES DE BASE
ENTREPRISE METRO D'ALGER

Numéro d'identifiant fiscal (NIF) : 00016001456642

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N°01/2026

1. MODE DE L'APPEL D'OFFRE : L'Entreprise Métro d'Alger Maître d'Ouvrage Délégué lance un avis d'Appel d'Offres National Ouvert avec Exigence de Capacités Minimales portant :

" ÉTUDE DE MISE À NIVEAU TECHNOLOGIQUE DE LA TÉLÉCABINE DE BLIDA "

2. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

L'objet du présent cahier des charges s'adresse uniquement aux bureaux d'études et aux groupements de bureaux d'études nationaux, répondant aux conditions citées ci-dessous :

I. Cas de bureau d'étude seul :

• **Capacités techniques :**

Le Bureau d'études doit avoir réalisé au cours des dix (10) dernières années (2015 - 2024) au moins un (01) projet d'étude (projet neuf ou remise en état) d'une ligne de remontées mécaniques (Téléphérique, et/ou Télécabine, et/ou Funiculaire, et/ou Télésiège, et/ou Télési, d'un linéaire minimum Huit cent (800) mètres. Ces capacités doivent être dûment justifiées par des attestations de bonne exécution délivrées par les maîtres d'ouvrages ou maîtres d'ouvrages délégués concernés pour les projet achevés et mis en service.

Les attestations de bonnes exécutions peuvent être présentées sous les formes suivantes :

- Une seule attestation globale avec la totalité du linéaire.
- Des attestations différentes, cumulant le linéaire cité ci-dessus.

• **Capacités financières :**

Le bureau d'études soumissionnaire seul doit avoir réalisé, sur une période de cinq (05) années allant de 2020 à 2024, un chiffre d'affaires annuel moyen des trois meilleurs exercices, supérieur ou égal à soixante millions de Dinars Algériens **(60.000.000 DA)**.

Les bilans doivent être certifiés par un commissaire aux comptes et visés par les services des impôts.

• **Capacités professionnelles :**

Le bureau d'études soumissionnaire doit justifier de sa qualification soit par son registre de commerce (qui doit comporter au moins un des codes d'activité : 607006, 607007), ou soit par ses statuts, ou soit par un agrément délivré par le secteur chargé des Travaux Publics ou le secteur chargé de l'Habitat ou le CNOA (Conseil National de l'Ordre des Architectes).

Les bureaux d'études publics ne sont pas tenus de produire un agrément, mais de présenter les statuts ou le décret de création ou une exonération délivrée par le ministère concerné.

II. Cas de groupement de bureaux d'études :

• **Capacités techniques :**

Le Groupement de bureaux d'études doit avoir réalisé au cours des dix (10) dernières années (2015-2024), au moins un (01) projet d'étude (projet neuf ou remise en état) d'une ligne de remontées mécaniques (Téléphérique, et/ou Télécabine, et/ou Funiculaire, et/ou Télésiège, et/ou Télési, d'un linéaire minimum Huit cent (800) mètres. Ces capacités doivent être dûment justifiées par des attestations de bonne exécution délivrées par les maîtres d'ouvrages ou maîtres d'ouvrages délégués concernés, pour les projet achevés et mis en service.

Les attestations de bonne exécution peuvent être présentées sous les formes suivantes :

- Une seule attestation globale avec la totalité du linéaire et l'ensemble des spécialités.
- Des attestations différentes, cumulant le linéaire cité ci-dessus et regroupant les spécialités citées ci-dessus.

• **Capacités financières :**

Le Groupement de bureau d'études doit avoir réalisé, sur une période de sur une période de cinq (05) années allant de 2020 à 2024, un chiffre d'affaires annuel moyen des trois

meilleurs exercices, supérieur ou égal à soixante millions de Dinars Algériens **(60.000.000 DA)**.

Les bilans doivent être certifiés par un commissaire aux comptes et visés par les services des impôts.

• **Capacités professionnelles :**

Le **chef de file** doit justifier de sa qualification soit par son registre de commerce (qui doit comporter au moins un des codes d'activité 607006, 607007), ou soit par ses statuts, ou soit par un agrément délivré par le secteur chargé des Travaux Publics ou le secteur chargé de l'Habitat ou le CNOA (Conseil National de l'Ordre des Architectes).

Les **membres de groupement** doivent justifier de leurs qualifications dans le domaine des études soit par les statuts, ou soit par un agrément délivré par le secteur chargé des Travaux Publics ou le secteur chargé de l'Habitat ou le CNOA (Conseil National de l'Ordre des Architectes).

Les bureaux d'études publics ne sont pas tenus de produire un agrément, mais de présenter les statuts ou le décret de création ou une exonération délivrée par le ministère concerné.

Important : tout soumissionnaire ou candidat, seul ou en groupement, peut se prévaloir des capacités d'autres entreprises dans les conditions prévus dans l'article 57 du décret présidentiel 15-247 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

3. LIEU DE RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES :

Les bureaux d'études intéressées par le présent appel d'offres peuvent retirer le cahier des charges auprès de :

Entreprise Métro d'Alger, " Direction Juridique et Marchés", 170 B, Rue HASSIBA BEN BOUALI, Alger

Tel : 023 51 20 06/08/36 - Fax : 023 51 20 14 Email : djm@metroalger.dz

Contre paiement de la somme de cinquante mille Dinars Algériens (50 000 DA). Le versement de cette somme se fera au compte N° 001006200300300068 clé 43, ouvert auprès de la Banque Nationale d'Algérie, Sise : 12 BD ZIROUT YUCEF, Alger.

Le cahier des charges doit être retiré par le soumissionnaire ou son représentant dûment désigné.

En cas de soumissionnaire en groupement, le mandataire (chef de file) du groupement, ou son représentant dûment désigné doit obligatoirement retirer le cahier des charges sauf stipulations contraires dans la convention de groupement.

4. DÉLAI DE PRÉPARATION :

Le délai de préparation des offres est de trente (30) jours, à compter de la première publication de l'avis d'appel d'offres sur le BOMOP, sur le portail électronique des marchés publics, la presse écrite ou la presse électronique.

5. VALIDITÉ DES OFFRES :

La durée de validité des offres est égale à la durée de préparation des offres accordée aux soumissionnaires augmentée de délai de quatre-vingt-dix (90) jours.

6. CONSTITUTION DES OFFRES :

Les offres comprennent « un dossier de candidature », « une offre technique » et « une offre financière ».

Liste sommaire des pièces exigées : (la liste détaillée est dans le cahier des charges article 16)

Le dossier de candidature :

- Une ou des déclaration(s) de candidature dûment renseignée(s), portant la date, la signature et le cachet du soumissionnaire.
- Une ou des déclaration(s) de probité dûment renseignée(s), portant la date, la signature et le cachet du soumissionnaire.
- Les statuts du bureau d'études, et de chaque membre, en cas de soumissionnaire en groupement.
- Tout document permettant d'évaluer les capacités des soumissionnaires, ou le cas échéant des sous-traitants.

L'offre technique :

- Une déclaration à souscrire dûment paraphée et renseignée, portant la date, la signature et le cachet du soumissionnaire.

- Le cahier des charges, Instructions aux soumissionnaires (IAS), Cahier des Prescriptions Spéciales (CPS), et Cahier des Prescriptions Techniques (CPT), portant à la dernière page de ces trois documents (IAS, CPS et CPT), la mention manuscrite "lu et accepté", paraphé et signé par le soumissionnaire, ou le mandataire (chef de file) en cas de soumissionnaire en groupement.

L'offre financière :

- La lettre de soumission dûment paraphée, renseignée, portant la date, le cachet et la signature du soumissionnaire.
- Le Bordereau des Prix Unitaire (BPU), dûment renseigné, paraphé, portant la date, le cachet et la signature du soumissionnaire.
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) dûment renseignée, paraphée, portant la date, le cachet et la signature du soumissionnaire.

7. PRÉSENTATION DES OFFRES :

Les offres doivent comporter « un dossier de candidature », « une offre technique » et « une offre financière » présentés en trois (03) exemplaires, un (01) original et deux (02) copies, insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » ou « offre financière ». Ces trois enveloppes sont mises dans une quatrième enveloppe cachetée et anonyme comportant la mention : " À n'ouvrir que par la Commission d'Ouverture des Plis et d'Évaluation des Offres "

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS

MINIMALES N° 01/2026,

" ÉTUDE DE MISE À NIVEAU TECHNOLOGIQUE DE LA TÉLÉCABINE DE BLIDA "

8. DATE LIEU ET HEURE LIMITE DE DÉPÔT DES OFFRES :

- Les offres devront être déposées à l'Entreprise Métro d'Alger sise 170 B, Rue Hassiba Ben Bouali, Alger, le dernier jour de la durée de préparation des offres entre 08h30 à 13h30 heure limite-
- Si le dernier jour de la durée de préparation des offres coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

9. OUVERTURE DES PLIS :

L'ouverture des plis aura lieu le même jour de dépôt des offres en séance publique à **14h00**, et en présence de l'ensemble des soumissionnaires, qui souhaiteraient assister, au niveau du siège de l'EMA sise 170 B, rue HASSIBA BEN BOUALI-Alger.